POSITION DE L'ATE SUR LA TARIFICATION DES TRANSPORTS PUBLICS



© 4FR - Canva

La mobilité d'avenir

ATE

La mobilité d'avenir ATE

Position de l'ATE sur la tarification des transports publics

Les transports publics doivent continuer à garantir, à l'avenir également, un service de base à l'ensemble de la population suisse, tant sur le plan géographique que social. Cela signifie que l'accès aux transports publics doit être garanti aux catégories de population disposant de faibles ressources financières. Les régions rurales doivent elles aussi bénéficier d'une offre suffisante de transports publics. À cet égard, l'offre, la fiabilité et les prix des transports publics doivent être équilibrés.

L'ATE reconnaît les besoins d'investissement importants dans les transports publics. Toutefois, le financement des transports publics doit également tenir compte des objectifs visant à augmenter la part modale des transports publics et du pouvoir d'achat de la population. Dans l'ensemble, les tarifs des transports publics ne devraient pas augmenter plus rapidement que le pouvoir d'achat suisse et l'inflation.

Depuis 1990, les tarifs des transports publics ont augmenté plus fortement que l'indice national des prix à la consommation, tandis que le renchérissement dans le domaine du transport individuel motorisé (TIM) est resté inférieur à l'inflation générale. Si cet écart de prix entre les transports publics et le transport individuel motorisé continue de se creuser, il sera difficile de convaincre davantage de personnes de délaisser la voiture au profit des transports publics. Le prix constituant, avec l'offre, l'un des principaux critères de choix d'un moyen de transport, cette situation est inacceptable.

Principes de l'ATE en matière de tarification des transports publics

1. L'ATE ne soutient pas les revendications en faveur d'une gratuité généralisée des transports publics. Les tarifs des transports publics doivent refléter le fait que toute forme de transport motorisé engendre des coûts et mobilise des ressources. Il est juste que les usagères et usagers participent de manière appropriée à ces coûts. La gratuité des transports publics constitue une incitation importante à l'augmentation des déplacements. Or, une croissance des transports publics n'est pas souhaitable en soi : elle ne l'est que si elle s'accompagne d'une réduction du transport individuel motorisé. Les transports publics consomment eux aussi de l'énergie, de l'espace et d'autres ressources.

2. Plutôt qu'une gratuité généralisée, l'ATE préconise des réductions ciblées. Celles-ci doivent contribuer à rendre le système global de transport plus respectueux du climat et à garantir l'accès aux transports publics aux personnes disposant de faibles revenus. L'ATE demande ainsi la gratuité des transports publics pour les enfants ainsi que des réductions ciblées pour les familles, les adolescentes et adolescents et les jeunes adultes. Les personnes qui prennent l'habitude d'utiliser les transports publics dès leur plus jeune âge ont de fortes chances de continuer à les privilégier par la suite. L'ATE est également favorable à des tarifs réduits pour les bénéficiaires de l'AVS et de l'AI.

3. L'abonnement demi-tarif est un pilier essentiel de la structure tarifaire des transports publics. Les près de 3 millions d'abonnements demi-tarif actuellement en circulation en Suisse permettent un accès relativement avantageux aux transports publics et favorisent la fidélisation de la clientèle. Les personnes qui possèdent un abonnement demi-tarif cherchent à le rentabiliser et sont donc davantage enclines à utiliser les transports publics pour leurs déplacements de loisirs. L'abonnement demi-tarif doit être maintenu. L'ATE est favorable à une réduction substantielle de son prix (par exemple à 100 CHF par an), afin de réduire les obstacles à l'utilisation des transports publics pour les personnes qui y recourent rarement. Pour garantir cette baisse tarifaire ainsi que le développement nécessaire de l'offre, la contribution financière de la Confédération doit être considérablement renforcée, et non affaiblie. La Confédération a le devoir d'assumer sa responsabilité en faveur d'un service public respectueux du climat et abordable.

4. Les incitations à voyager en dehors des heures de pointe doivent être renforcées. L'ATE salue ainsi les billets dégriffés et les offres comparables qui rendent les transports publics plus accessibles.

5. L'ATE exige que la clientèle de la deuxième classe ne soit pas pénalisée de manière disproportionnée, d'autant qu'elle contribue vraisemblablement déjà davantage au financement du système que celle de première classe. Un renforcement de ce déséquilibre serait contre-productif du point de vue de la politique des transports et augmenterait le risque de voir davantage de personnes se tourner à nouveau vers la voiture.

6. L'Alliance Swiss Pass prévoit de mettre en place un nouveau système tarifaire pour les transports publics avec l'introduction de MyRide. Pour l'ATE, il est essentiel que l'accès aux transports publics reste garanti sans discrimination à toutes et tous, y compris aux personnes ne disposant pas d'un smartphone ou de moyens de paiement numériques, notamment les enfants et les personnes âgées. La protection des données et de la sphère privée, ainsi que la possibilité de continuer à voyager anonymement dans les transports publics, doivent impérativement être garanties.

7. À long terme, il convient de mettre en place une tarification de la mobilité (Mobility Pricing) pour l'ensemble des modes de transport. L'ATE est favorable à une tarification de la mobilité qui contribue à améliorer la répartition modale en faveur des transports publics et à atténuer les pics de fréquentation et de congestion.